

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale DU VAL-DE-MARNE RECRUTE

Des médecins scolaires contractuels

Lieu de travail :

Dans les établissements du 1^{er} et 2nd degré du Val-de-Marne
Le médecin est affecté sur une ou plusieurs communes du département.

Description du poste :

Le médecin de l'Éducation nationale est chargé des actions de prévention individuelles (visites médicales, suivi des élèves), collectives et de promotion de la santé. Ces actions sont menées auprès des enfants scolarisés dans les écoles, collèges et lycées public du territoire sur lequel il est affecté. Il consulte le plus souvent dans un centre médico-scolaire mais est amené à se déplacer dans les établissements. L'essentiel de son activité concerne les élèves ayant une pathologie chronique et/ou un handicap. Il travaille en coordination avec une secrétaire médico-scolaire et avec les infirmiers scolaires de son secteur.

Type de contrat :

Contrat à durée déterminée 12 mois renouvelable.
Service à temps complet et à temps partiel possible (égal ou supérieur à 50%). Ce contrat peut prendre effet à tout moment de l'année.
Possibilité de vacances pour un temps partiel inférieur à 50%

Rémunération : Elle est définie dans le cadre du contrat et varie suivant l'expérience du médecin.

La répartition du temps horaire annuel permet 14 semaines de vacances prises pendant les périodes de vacances scolaires.

Expérience :

Débutant accepté. Tutorat et formation assurés en interne.

Formation :

Docteur en médecine thésé ou diplôme de médecin reconnu équivalent par l'ordre des médecins.
Inscription à l'ordre des médecins obligatoire

Pour plus d'information

Contactez le service médical en faveur des élèves de la DSDEN du val de Marne

Docteur Jocelyne Grousset, médecin conseiller technique auprès de l'IA-DASEN

Tél : 01 45 17 62 31/62 30
ce.94med@ac-creteil.fr